

Le révisionnisme de Jean-Claude Germain

Pierre MacDuff

Numéro 126 (1), 2008

Les Seconds États généraux du théâtre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/23942ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

MacDuff, P. (2008). Le révisionnisme de Jean-Claude Germain. *Jeu*, (126), 125–128.

Le révisionnisme de Jean-Claude Germain

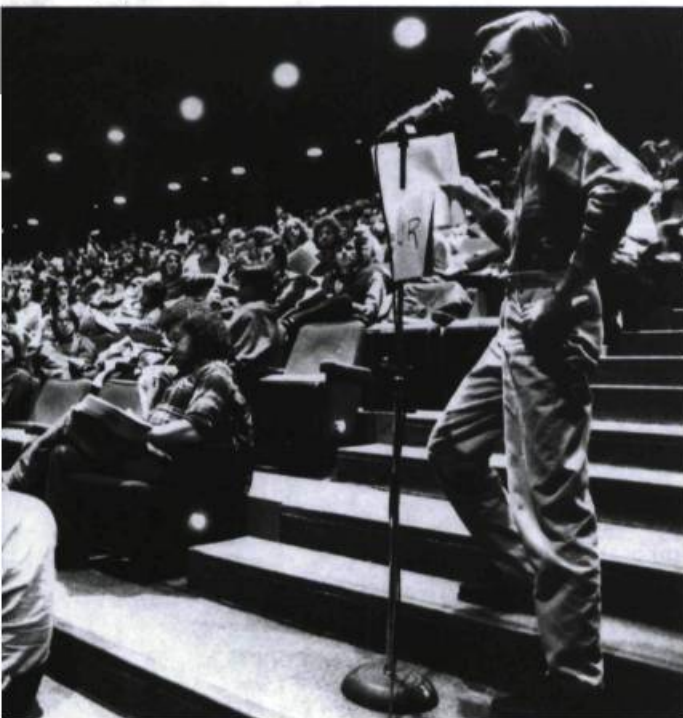
Dans un cahier spécial du *Devoir* sur les États généraux de 2007, Michel Bélaïr rapporte ainsi les propos de Jean-Claude Germain, au sujet de ceux de 1981 :

[L']Association des directeurs de théâtre (ADT), qui regroupait à ce moment la très grande majorité des compagnies subventionnées par le ministère des Affaires culturelles (MAC), était « embarquée » assez rapidement dans le « bateau des États généraux » [...] Et Germain souligne que l'ADT participait financièrement à l'organisation des États généraux... mais que tout éclata lorsque l'on décida d'exclure les théâtres d'été – les membres « riches » de l'Association – des discussions. L'Histoire a retenu de façon un peu simple que l'ADT a refusé de participer à l'événement¹...

Plénière des premiers États généraux du théâtre professionnel du Québec, le 9 novembre 1981.

Photo : Jacques Grenier.

À titre de membre du comité organisateur des premiers États généraux, je dois rectifier certains faits. L'ADT (1964-1984) qui représentait une quarantaine de compagnies de théâtre, dont onze dites institutionnelles, les théâtres d'été et le théâtre lyrique, n'a pas mis un sou dans la préparation et la tenue de l'événement de 1981. À moins que Jean-Claude Germain ne comptabilise le temps que le secrétaire général de l'Association, Claude Pichette, a consacré aux travaux du comité organisateur durant ses heures de bureau. Ce comité avait été élu par une assemblée tenue le 3 février 1980 mais, pour des raisons qui m'échappent vingt-sept ans plus tard, personne n'y représentait formellement une association, bien que l'assemblée ait pris soin d'élire le secrétaire général de l'ADT, l'une des coordonnatrices de l'AQJT, Marie-Christine Larocque et moi, qui étais alors directeur du Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD). Ces associations ont toutes contribué par le prêt de locaux ou de services, ou l'envoi postal de documents et de bulletins, à l'organisation des États généraux. Mais ceux-ci ont été financés par des subventions spéciales du ministère des Affaires culturelles et du ministère des



1. Michel Bélaïr, « Des « anciens » aux « modernes » – Les temps changent... », *Le Devoir*, 6-7 octobre 2007.

Communications du Canada (devenu, depuis, Patrimoine canadien). Aucun membre du comité n'a, au demeurant, été rémunéré à l'époque pour la quarantaine de réunions que celui-ci a tenues durant les deux ans de travaux préparatoires; seuls les chargés de projets engagés par le comité étaient rétribués.

Là où je réagis plus vivement, c'est quand je lis que « [1]l'Histoire a retenu de façon un peu simple que l'ADT a refusé de participer à l'événement ». J'aurais plutôt aimé entendre Germain reconnaître, vingt-six ans plus tard, que « l'Histoire a démontré que le *coup de force* tenté par l'ADT n'a pas marché ». Mémoire sélective ou tentative d'occultation ?

Les faits

Durant deux ans, le comité organisateur des premiers États généraux a mené des travaux et consultations dont il rendait compte régulièrement dans les bulletins d'information des organismes alors en place (AQJT, CEAD et UDA) et, lorsqu'il en a obtenu les moyens, dans son propre bulletin d'information (deux parutions). Quelque 175 personnes œuvrant dans tous les secteurs du théâtre ont été rencontrées individuellement ou lors de réunions visant à valider les pistes de travail développées par le comité. Je souligne que cette concertation constituait, à l'époque, une première, peu de milieux culturels, sinon aucun, n'ayant encore fait le point sur leur pratique.

Le comité organisateur était essentiellement composé de praticiens dans la jeune trentaine qui, de bonne foi, s'étaient lancés dans cette aventure portés par la conviction qu'un meilleur sort devait être fait au théâtre professionnel. La composition même du comité organisateur, au sein duquel siégeaient le secrétaire général de l'ADT, une représentante de l'AQJT et un du CEAD, permettait un aller-retour entre les travaux du comité organisateur et les préoccupations des principales associations. Jamais le comité organisateur n'a été officiellement saisi par l'ADT, au sein du conseil d'administration de laquelle siégeait Jean-Claude Germain, d'un malaise de ses membres pouvant éventuellement mener à un retrait de celle-ci.

Puis, le 6 novembre 1981, à moins d'une heure de l'inauguration des assises des États généraux, le secrétaire de l'ADT faisait lecture au comité organisateur d'une résolution adoptée l'après-midi même par les membres de l'Association, selon laquelle « l'ADT ne participe pas aux délibérations des États généraux; réserve son opinion sur les suites et les recommandations des États généraux et demande à son secrétaire général de ne pas participer aux délibérations des États généraux ». Divers motifs sont invoqués :



Assemblée à l'Atelier Continu le 13 septembre 1979, de laquelle est issu le comité organisateur des premiers États généraux en 1981. Photo : Normand Rajotte.

Les États généraux ignorent un nombre important de nos membres : les organismes non subventionnés / des professions (administrateur, directeur de production, relationniste) [...] ne peuvent être représentés / la philosophie ou l'esprit des organismes regroupés par l'ADT n'est pas adéquatement représenté dans le document / la grille de lecture adoptée ne permet pas la discussion mais uniquement l'expression d'une contestation de notre Association / les analyses ou les recommandations touchant la politique culturelle, la régionalisation, la catégorisation, les missions socioculturelles, les lieux théâtraux, le statut de l'artisan et de l'artisane et le Centre québécois du théâtre ne tiennent pas compte de la réalité de notre pratique théâtrale professionnelle.

Vingt-six ans plus tard, je dis ceci. L'ADT n'a-t-elle vraiment découvert que quelques heures avant le cocktail d'ouverture que les États généraux reflétaient mal sa philosophie ? Impossible de croire que son secrétaire général, qui avait à négocier toutes les conventions collectives de l'ADT et qui, du comité organisateur, était le plus expérimenté de tous dans ce type de travaux, ait si mal fait son travail durant deux ans auprès de son association. Mon hypothèse est la suivante. Le pari de l'ADT aura été de donner de la corde au comité organisateur des États généraux avec l'espoir qu'il se pendre et se perde devant l'énormité de la tâche. Contre toute attente, celui-ci a livré la marchandise. Toutefois, au chapitre du financement public, il a eu le tort (aux yeux de l'ADT) de rendre public un état de fait : les 11 compagnies dites institutionnelles et membres de l'ADT recevaient 70 % des 5,5 millions de dollars en subventions pour le théâtre du ministère des Affaires culturelles du Québec, du Conseil des Arts du Canada et du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal, alors que quelque 90 jeunes compagnies se partageaient les 30 % restants, ce qui ne représentait que des subventions minimales pour chacune et n'offrait d'autres perspectives que le « vivotement ».

Entendons-nous bien cependant : les États généraux de 1981 n'étaient pas une guerre des jeunes compagnies contre celles dites institutionnelles. C'était l'occasion de réunir l'ensemble du milieu théâtral pour, notamment, réclamer des moyens accrus pour tous et demander que le soutien au théâtre soit *doublé* en faisant la démonstration qu'aucune n'avait les moyens de son mandat. Bien entendu, l'augmentation obtenue à même les nouveaux crédits espérés allait profiter en priorité aux jeunes compagnies. Mais le plaidoyer était beaucoup plus subtil que cela puisque le comité organisateur soumettait aussi une nouvelle grille en vertu de laquelle même les compagnies alors reconnues se verraient accorder des moyens plus conformes aux exigences de leur mission.

Coup de force avorté

L'ADT a opté pour une lecture paranoïaque (« La grille de lecture adoptée ne permet pas la discussion mais uniquement l'expression d'une contestation de notre Association ») et invoqué divers motifs pour son retrait *in extremis* des États généraux. Cela n'a aucunement empêché que plusieurs de ses membres, dont les plus éminents directeurs artistiques de ses compagnies, y participent à titre individuel, tout comme ceux œuvrant dans des compagnies à but lucratif.

Au moment de la tenue des États généraux, la presse (et notamment *La Presse*) qui, durant les deux ans de travaux préparatoires, ne s'était guère intéressée aux enjeux

de l'exercice à venir, s'est soudainement fait l'écho de l'ADT pour en interroger le bien-fondé et le caractère prétendument non représentatif. Le comité organisateur des États généraux a cru bon, quinze jours après les assises de l'événement, de faire connaître sa position sur les motifs de l'ADT justifiant sa non-participation. Dans un texte d'Alain Grégoire cosigné par les autres membres et relayé par les bulletins d'information du CEAD, de l'AQJT et de l'UDA, on pouvait lire :

Devant les nombreux métiers et fonctions exercés en théâtre, nous avons opté pour l'utilisation de termes génériques, d'où était exclu celui d'*administrateur* puisqu'il nous paraissait très équivoque : on peut, en effet, trouver parmi les personnes siégeant à un conseil d'administration des représentants de professions les plus diverses mais pas obligatoirement théâtrales. Dans notre esprit, il n'a jamais été question d'exclure quiconque travaille activement à administrer, organiser, planifier, gérer, rentabiliser et s'ingénier à faire fonctionner l'entreprise théâtrale. Pour leur part, *les théâtres d'été tout comme les compagnies à but lucratif avaient été invitées*. Les directeurs de théâtre, quant à eux, sont soit des praticiens ou des représentants de leur compagnie, et n'ont donc jamais été exclus. Si certains d'entre eux ne sentaient pas leur pratique adéquatement représentée dans notre rapport, ils pouvaient et étaient même fortement invités, comme quiconque, à venir en débattre publiquement, ce que beaucoup n'ont pas manqué de faire.

Finalement, ces États généraux de 1981 auront marqué un tournant dans l'évolution de la structuration du milieu théâtral, surtout à l'égard de la reconnaissance du besoin d'un meilleur soutien public, et ce, malgré le coup de force avorté de l'ADT. Il demeure intéressant de noter que trois ans après les États généraux, soit un an après la création du Conseil québécois du théâtre, l'ADT allait se saborder, en 1984, faute de parvenir à concilier les intérêts de ses membres œuvrant dans des compagnies sans but lucratif et ceux de ses membres représentant des compagnies à but lucratif – lesquels, je le répète, avaient été conviés aux États généraux – pour donner naissance à deux associations distinctes : Théâtres Associés Inc. (TAI), en 1985, et l'Association des producteurs de théâtre professionnels (APTP), en 1986.

Je trouve Jean-Claude Germain mal placé pour (re)faire indûment la morale aux organisateurs des États généraux de 1981 et ne peux m'empêcher de sourciller lorsque, vingt-six ans après, en matière de retour sur les premiers États généraux du théâtre, *Le Devoir* ne donne la parole qu'à un de ses principaux fossoyeurs de l'époque qui, de surcroît, se livre du coup à une lecture révisionniste de l'Histoire.

Fort heureusement, les premiers États généraux ont permis une véritable concertation, qui est allée certes moins loin dans les réformes adoptées que ce qu'espérait le comité organisateur, mais qui aura néanmoins été déterminante, ne serait-ce que par l'aide publique additionnelle obtenue et par une répartition plus équitable de celle-ci. Enfin, et c'est une des leçons positives de l'Histoire, il semble que les compagnies membres de TAI (succédant en cela à une partie non négligeable des effectifs de l'ADT de l'époque) aient aujourd'hui compris qu'elles avaient tout à gagner à se solidariser avec l'ensemble des compagnies plutôt qu'à se méfier d'elles. Pour ma part, je m'en réjouis. ■